

ASSEMBLÉE NATIONALE22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 155)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD63

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la section 3 du chapitre Ier du titre Ier du livre Ier »,

les mots :

« des sections 1, 3 et 4 du chapitre I^{er} du titre Ier du livre Ier et de l'article 132-7-1 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination pour conformité aux modifications induites par les différents amendements relatifs à l'article 1^{er}.